



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/08/2023**

**1- Approbation du procès-verbal du 09/06/2023**

Ok à l'unanimité

**2- Convention relative à la mutualisation du personnel communal de la ville de Sainghin en Weppes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commune a la possibilité de mutualiser les services techniques de la ville de Sainghin en Weppes pour tous les petits travaux de la commune.

Une convention a été établit pour définir les modalités de cette mutualisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la mutualisation des services techniques de la commune de Sainghin en Weppes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation et tous les documents y afférents.

*Madame Anne Catherine LIAGRE, conseillère municipal demande s'il pourront effectuer n'importe quels types de travaux et avec leur matériel ?*

*Monsieur Raphaël BREHON, adjoint demande si un tableau de suivi sera mis en place pour les vérifications ?*

*Monsieur le Maire informe que les services de la ville de Sainghin-en-Weppes pourront effectuer les travaux pour lesquels ils sont habilités et qu'ils utiliseront bien leur matériel. Des fiches d'interventions seront mise en place et signées à chaque fin d'intervention sur la commune précisant le matériel utilisé et le nombre d'heures effectuées.*

**3- AMI trottinettes et vélos électriques**

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Métropole Européenne de Lille, par la délibération 22C0401 du conseil métropolitain du 16 décembre 2022, pour le déploiement d'un service de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique en libre-service ;

Considérant les objectifs du Plan de mobilité métropolitain en faveur du développement des modes actifs, qui constituent une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle ;

Considérant que la commune de Wicres accepte le stationnement des trottinettes électriques et des vélos à assistance électriques appartenant aux opérateurs LIME et TIER Mobility, sélectionnés après l'appel à manifestation d'intérêt organisé par la Métropole Européenne de Lille ;

Considérant qu'il convient dès lors que la commune puisse s'engager par le biais de la signature d'une convention visant à formaliser la délégation de compétence donnée à la MEL pour mettre en place le déploiement de ce service sur la commune de Wicres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétences dont le projet est annexé à la présente délibération avec la Métropole Européenne de Lille ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

*Madame Anne Catherine LIAGRE demande s'il y aura possibilité de quitter la commune en trottinette ?*

*Monsieur le Maire informe que oui via le tunnel sous la RN41 pour se diriger vers la piscine. Le hors agglomération n'est pas possible en trottinette mais il sera possible de rejoindre la gare de Sainghin par la suite via le chemin d'Ocron qui va être créé.*

*Madame Anne Catherine LIAGRE demande s'il y aura 2 trottinettes et 2 vélos et si la commune paie pour ces prestations ?*

*Monsieur le Maire précise que oui, qu'il y aura 2 prestataires et que la commune devra uniquement régler une redevance de stationnement.*

*Madame Alice OUDART, conseillère municipale demande ou le matériel sera stationner.*

*Monsieur le Maire informe qu'il sera stationné sur une place de parking situé non loin de la mairie devant le panneau de la MEL et que cette place sera marquée.*

#### 4- Création site cinéraire avec caverne au cimetière communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'existe pas de caverne dans le cimetière communal et il propose de consacrer une partie de celui-ci aux cavernes (ou jardin d'urnes) pour répondre aux demandes des familles.

Il explique que le caverne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment. Chaque caverne pourra être recouvert d'un monument cinéraire et pourra recevoir d'une à deux urnes selon sa dimension. L'aménagement de ce site cinéraire pourrait se faire sur l'espace situé devant le Mur à gauche de l'Eglise soit une rangée linéaire permettant l'installation d'une dizaine de cavernes de dimensions 0.80 m X 0.80 m avec une allée de 0.30 m entre chaque concession.

Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière, pour une durée de 30 ou 50 ans selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la création d'un site cinéraire dans le cimetière communal
- **FIXE** les dimensions des futures concessions à 0.80 m X 0.80 m,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'aménagement d'un nouveau site cinéraire.

## **5- Révision tarification concessions communales.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession de cimetière ;

Considérant que la création de nouvelles cavurnes dans le cimetière communal et la possibilité pour les concessionnaires d'acheter la création de leur caveau ;

### **Anciens tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Concession 30 ans : 300 €

Concession 50 ans : 500 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les nouveaux tarifs suivants :

### **Nouveaux tarifs au 1er septembre 2023**

Concession terrain achat ou renouvellement 30 ans : 300 €

Concession terrain achat ou renouvellement 50 ans : 500 €

Concession avec création d'un caveau 30 ans : 1 800 €

Concession avec création d'un caveau 50 ans : 2 000 €

Concession d'une cavurne achat ou renouvellement 30 ans : 775 €

Concession d'une cavurne achat ou renouvellement 50 ans : 975 €

## **6- Révision des tarifs de la restauration scolaire**

Vu la loi EGalim promulguée le 30 octobre 2018 qui a pour objectif l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ainsi qu'une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Vu les mesures de cette loi fixées au 1er janvier 2022, selon lesquelles les collectivités seront dans l'obligation de servir des repas contenant « *au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques* ».

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de la restauration scolaire au vu de l'augmentation de la prestation par notre prestataire API de 0,29 centimes d'euros par repas.

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose pour les élèves de l'enseignement primaire (maternel et élémentaire), un service public facultatif, la restauration scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs comme suit :

	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 4 septembre 2023
WICROIS	2,80 €	3,05 €
EXTÉRIEURS	3 €	3,30 €
PERSONNEL - ENSEIGNANTS	-	3,05 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs ;
- **DÉCIDE** d'appliquer cette revalorisation à compter du 4 septembre 2023.

**7- Intention d'adhésion réseau de la médiathèque de la ville de Sainghin en Weppes**

Monsieur le Maire présente le dispositif au Conseil Municipal.

*Madame Edith CLAISSE, conseillère municipale, souhaiterait connaître le coût du personnel pour la commune.*

*Monsieur le Maire précise que le coût est de 1 € par habitant qu'il n'y a pas de personnel prévu pour la commune. La commune sera dotée d'un ordinateur et d'une douchette qu'un bénévole pourra utiliser.*

**8- Modification de la délibération n° 4 2023 concernant la fongibilité des crédits**

Considérant la demande du comptable public de la trésorerie d'Armentières d'apporter des précisions à la délibération n°4\_2023 quant à la fongibilité des crédits du budget prévisionnel 2023 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter les modifications comme suit :

- **ADOPTER** le budget primitif 2023 repris en annexe
- **FIXER** le seuil de fongibilité des crédits à 7,5% **en section de fonctionnement et en section d'investissement.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération n°4\_2023 tel que proposé.

## 9- Communications

- *Monsieur le Maire informe le Conseil que le système de vidéoprotection est en cours d'installation dans le village. Il comprend 3 caméras aux entrées de village, une caméra 360° en centre village.*
- *Monsieur le Maire informe qu'une réunion va être programmée avec les agriculteurs concernant le chemin d'Ocron.*
- *Madame Edith CLAISSE informe le Conseil Municipal la proposition d'un intervenant extérieur en classe à la place de la classe de découverte. Elle n'a eu que 4 retours parents. Les interventions s'effectueraient dans les 2 classes pour un total de 53h à l'année.*
- *Monsieur le Maire informe de la suite du marché concernant les travaux de l'Eglise. Les entreprises sélectionnées après analyse des offres effectuée avec l'appui des services du département INord sont :  
Pour la toiture : l'entreprise DUMORTIER  
Pour les panneaux photovoltaïques : l'entreprise ENSIO  
Pour la peinture : l'entreprise TECHNIPEINTURE  
Une réunion est prévue en septembre pour une mise en route des travaux en octobre*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un parking va être créé rue du Viguiier en septembre octobre, il permettra de limiter les stationnements gênants de la rue de l'Eglise et Brasme.*
- *Le renouvellement du contrat service civique est prévu pour le mois de novembre*
- *Le recensement de la population est prévu en 2024, il vaut lancer les recherches pour trouver un volontaire afin d'effectuer les missions d'agent recenseur.*